

Réf: Dossier N° 090202

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NOUVELLE QUINCAILLERIE TRANQUILITE »

Siège social Abidjan, Abobo, ABOBOTE, Lot K BISPLATEAU  
DOKUI ABOBO, Ilot 21 BIS

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2022, et enregistrés au CEPICI le 02/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NOUVELLE QUINCAILLERIE  
TRANQUILITE »

Objet : QUINCAILLERIE GENERALE ET DIVERSES AUTRES

PRESTATIONS DE  
SERVICE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et  
immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet  
social ou

pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales  
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,  
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et  
entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABOBOTE, Lot K BISPLATEAU  
DOKUI ABOBO, Ilot 21 BIS

Dirigeant(s) : Mme COULIBALY KOURA EPOUSE FIGUEBA  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01566 du 24/03/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°12438/GTCA/RC/2022 du 24/03/2022

